

La réforme des rythmes scolaires se traduit par des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pris en charge et organisés par les collectivités.

Ces deux dernières semaines, plusieurs réunions publiques sur les rythmes scolaires se sont déroulées sur les 5 secteurs que la Communauté de Communes Isle, Vern, Salembre en Périgord a identifié sur son territoire afin de présenter aux familles le fonctionnement des TAP.

Dès la rentrée, les enfants des écoles maternelles et du primaire iront à l'école 4,5 jours par semaine et bénéficieront d'une pause méridienne d'1h30. Les emplois du temps et les horaires peuvent cependant être différents en fonction des classes et des écoles. Les plannings sont en ligne sur le site internet de la CCIVS à la rubrique : <http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse>

Le mercredi matin, les garderies périscolaires et les transports scolaires sont organisés comme pour les autres jours. Une garderie supplémentaire et gratuite est prévue jusqu'à 12h30 pour laisser aux parents le temps d'arriver après leur travail.

Pour les enfants inscrits dans un des Accueils de Loisirs de notre territoire, des navettes de bus gratuites seront assurées par la Communauté de Communes.

Les TAP seront gratuits. Le contenu sera différent en fonction des classes.

Pour les maternelles, les activités seront de préférence des temps récréatifs et ludiques. Ils seront organisés au sein de chaque école dans les salles de repos.

Pour le primaire, les activités privilégiées par la communauté de communes correspondent au champ de compétences actuelles des animateurs ainsi qu'aux ressources présentes sur le territoire. Elles seront organisées de préférence dans des salles proches des écoles (salle des fêtes, gymnase, garderie, salle informatique, ...).

Les TAP seront encadrés par des animateurs diplômés, des agents spécialisés des écoles maternelles ou des agents d'animation.

Un suivi de ce dispositif sera mis en place dès la rentrée de septembre avec la création d'un comité de pilotage par secteur. Il regroupera les élus communaux et communautaires, les enseignants, les parents d'élèves, les professionnels de l'enfance et des enfants si certains le souhaitent.

La mise en place de cette réforme est le résultat d'un long et complexe travail de concertation entre tous les acteurs concernés.